

# GRAND PRIX IRC MANCHE OUEST 2006

(comptant pour le Trophée Manche UNCL)  
Epreuve patronnée par le Yacht-club de France

## Avis de Course

### Granville– Dinard – Saint Quay Portrieux - Saint Malo du 14 au 17 avril 2006

#### 1. ORGANISATION :

##### 1.1. COMITÉ D'ORGANISATION :

###### Yacht-club de Granville

Port du Hérél 50400 Granville  
Tél. : 02 33 50 04 25– Fax : 02 33 50 06 59  
E-mail : [yachtclub.granville@wanadoo.fr](mailto:yachtclub.granville@wanadoo.fr)

###### Yacht-club de Dinard

Promenade du Clair de Lune 35800 DINARD  
Tél. : 02 99 46 14 32 – Fax : 02 99 16 01 18  
E-mail : [yacht-club-dinard@wanadoo.fr](mailto:yacht-club-dinard@wanadoo.fr)

###### Cercle de Voile de Portrieux

1 rue Paul de Foucaud 22410 ST QUAY PORTRIEUX  
Tél. : 02 96 70 41 76

###### Société Nautique de la Baie de Saint-Malo

Quai du Bajoyer 35400 St Malo  
Tél. : 02 23 18 20 30 - Fax : 02 99 56 39 41  
E-mail : [snbsm.siege@wanadoo.fr](mailto:snbsm.siege@wanadoo.fr)

##### 1.2. COMITÉ DE COURSE :

Président : Jean JOURNÉ

##### 1.3. JURY :

Président : Jean-Louis FABRY

#### 2. RÈGLES DE COURSE :

2.1. Épreuve régie par les textes en vigueur ci-dessous, chaque texte prévalant sur le précédent :  
R.C.V. sauf les règles modifiées en § 2.2.

Prescriptions de la F.F.V.

La jauge I.R.C. pour les monocoques

La catégorie 3 de la réglementation spéciale régissant les normes minimales d'armement et d'emménagement de l'I.S.A.F. (O.S.R.-I.S.A.F.) édition 2006, avec les additifs du § 3 ci-dessous  
L'avis de course

Les Instructions de Course et leurs avenants

2.2. Les règles suivantes des R.C.V. sont modifiées :

Règle 35 : Temps limite

Règle 44 : Pénalités

# GRAND PRIX IRC MANCHE OUEST 2006

## 3. VOILIERS ET ÉQUIPAGES :

### 3.1. Voiliers :

3.1.1. Les bateaux doivent être conformes à O.S.R.-I.S.A.F. catégorie 3 + Bib

Tout monocoque doit avoir un certificat I.R.C. 2006 validé au plus tard le 31 mars 2006

Tout bateau qui semble présenter des caractéristiques insuffisantes pour le Comité de Course peut voir son inscription refusée ou annulée pendant les courses

3.1.2. Les monocoques devront avoir un coefficient S.S.S.N. supérieur ou égal à 20

ou un Stix (RORC Stix) supérieur ou égal à 23

ou un AVS minimum :  $130 - 0.005 \times m$

ou ISO certification Cat. B

3.1.3. Moteur de propulsion obligatoire, selon O.S.R. catégorie 3 § 3.28

3.1.4. Le radeau de survie est obligatoire et devra avoir été révisé pour la saison 2006 et le carnet de visite régulièrement visé.

3.1.5. Éléments lourds :

Règle 51 des R.C.V. – Déplacement de lest :

Le radeau de survie devra obligatoirement rester positionné au même emplacement durant la totalité de la course, de même que les mouillages et chaîne, sauf lorsqu'ils sont utilisés.

Ces éléments ainsi que tout autre élément lourd doivent être solidement arrimés.

3.1.6. Carburant :

A chaque départ, tout bateau doit avoir une réserve de carburant minimum, en litres, égale à la puissance de son moteur in-board en chevaux et égale à trois fois ce chiffre pour les moteurs hors bord, avec un minimum de 20 litres

3.1.7. Radiocommunications :

La V.H.F. fixe (25W) est obligatoire, soit avec haut-parleur de rappel dans le cockpit, soit doublée d'une V.H.F. portable dans le cockpit.

Le canal de course est le canal 72.

La veille V.H.F. est obligatoire sur ce canal. Double veille conseillée.

**Une vacation V.H.F. sera effectuée au bon vouloir du Comité de Course. Sauf panne technique avérée, une pénalité sera appliquée aux concurrents n'ayant pas répondu à la vacation.**

3.1.8. Chaque voilier français portant de la publicité doit avoir une carte de publicité délivrée par la F.F.V.

Seuls les bateaux en conformité aux règlements de sécurité et aux règles de jauge seront autorisés à participer à cette course.

### 3.2. Équipages :

Les équipiers résidant en France doivent avoir une licence F.F.V. 2006 signée par un médecin

## 4. INSCRIPTIONS :

# GRAND PRIX IRC MANCHE OUEST 2006

Les droits d'inscription s'élèvent à :

Droits normaux	140.00 €
Droits réduits	120.00 €

Les membres des clubs organisateurs bénéficieront d'une réduction de 20.00 € sur ces tarifs.

Les droits couvrent :

L'organisation des courses

Le briefing et les cocktails de bienvenue

Les droits réduits s'appliquent si le dossier est complet pour le 31 mars (paiement inclus).

En cas de désistement, 50 € seront retenus pour frais administratifs.

## 5. PROGRAMME :

Vendredi 14 Avril	14h	Confirmation des inscriptions. Contrôles sécurité à discrétion du Comité de course Buffet campagnard au YCG (5 € par équipier)
Samedi 15 avril	8.30 h	Briefing et café au YCG
	10 h	Parcours « Banane » devant Granville, à suivre (ou à la place de*) Parcours côtier Granville - Dinard
	19 h	Résultats et cocktail au YCD (navettes à partir de Solidor vers le YCD 5 € AR)
Dimanche 16 avril	10 h	Parcours « Banane » devant Dinard, (zone Buharats W), à suivre (ou à la place de*) parcours côtier Dinard – St-Quay Portrieux
	19 h	Résultats et cocktail au CVPx
Lundi 17 avril	8 h	Parcours côtier St Quay Portrieux – St Malo Résultats, remise des Prix et cocktail à la salle polyvalente des Bas-Sablons dès que possible à l'issue de l'épreuve * selon conditions météo

## 6. CLASSEMENT :

Le classement est effectué sur les 5 courses.

L'épreuve est validée si une course au moins est courue.

Il sera effectué un classement I.R.C. pour les 5 classes et un classement toutes classes.

Le système de points minima est appliqué pour le classement des courses, selon les R.C.V. A.2.2., sur le classement des temps corrigés obtenus en multipliant le temps réel par le TCF et après application des pénalités éventuelles.

La plus mauvaise manche sera retirée si 4 courses au moins sont courues.

Les classes :

5 classes sont proposées en IRC selon les TCC :

- Classe 1 TCC supérieur ou égal à 1.055
- Classe 2 TCC entre 1.054 et 1.020
- Classe 3 TCC entre 1.019 et 0.990
- Classe 4 TCC entre 0.989 et 0.950
- Classe 5 TCC inférieur ou égal à 0.949

## 7. ASSURANCES :

# GRAND PRIX IRC MANCHE OUEST 2006

Les participants doivent avoir une assurance R.C. couvrant les dommages aux tiers et au moins égale aux montants légaux internationaux en vigueur.

## 8. PRIX :

Le premier Toutes Classes recevra le trophée « Organisation »  
Le premier de la Classe 1 recevra le Trophée « Yacht-club de Dinard »  
Le premier de la Classe 2 recevra le Trophée « Yacht-club de Granville »  
Le premier de la Classe 3 recevra le Trophée « Sport Nautique de St-Quay-Portrieux »  
Le premier de la Classe 4 recevra le Trophée « Société Nautique de la Baie de St-Malo »  
Le premier de la Classe 5 recevra le Trophée « UNCL »

## 9. ZONE DE COURSE :

C'est le triangle élargi : Granville - St Malo/Dinard – St Quay Portrieux

## 10. PÉNALITÉS :

RCV 44. Pénalités pour infraction aux règles du Chapitre 2 : remplacer « deux tours » par « un tour » et dans RCV 44.2. remplacer « deux » par « un ».

RCV 44.3 ne s'applique pas. La mauvaise ou non-application de RCV 44.1 peut entraîner l'application des règles suivantes :

Une reconnaissance tardive d'infraction à une règle du chapitre 2, mais faite avant l'instruction de la réclamation, entraîne une pénalité en place par application de RCV 44.3 c en substituant 30% à 20%.  
Lorsqu'un voilier est condamné à la suite d'une instruction pour infraction à une règle du chapitre 2, la pénalité est de 50% au lieu de 30% ci-dessus.

Pour une infraction à des règles autres que celles du chapitre 2, la pénalité en pourcentage ci-dessus se situe entre 0 et 30%.

Le comité de réclamation peut toutefois dans tous les cas disqualifier un voilier, ce qui le supprime du classement provisoire avant pénalités.

**Pour un manquement à la vacation V.H.F. une pénalité de 10% du nombre d'engagés sera appliquée.**

Tout bateau qui abandonne est tenu de tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'application de la règle R.C.V.69.

## 11. MARÉES (TU +2) – ST MALO :

Date	Coef.	Heure P.M.	Hauteur P.M.	Heure B.M.	Hauteur B.M.
15 avril	88	9 :05	11.85m	15 :56	1.80m
16 avril	83	9 :34	11.75m	16 :24	2.00m
17 avril	80	10 :03	11.50m	16 :53	2.35m

## 12. BATEAUX COMITÉ ET COMMISSAIRES :

Ils arborent un grand pavillon U.N.C.L.

Ils seront en double veille : canaux 16 & 72.

Cependant la veille radio, que les organisateurs pourraient assurer, doit être considérée par les concurrents comme facultative et aléatoire, et, en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils peuvent compter.

Le panneau d'affichage officiel et le mât de pavillon « à terre » seront sur le bateau Comité, et/ou au Club receveur.